

## **Réservation d'un emplacement/chalet/tente sur Camping TerreFerme**

### **Utile à savoir avant réservation :**

1. Afin de garder le caractère d'un camping de tourisme, la période maximale d'un séjour est de 28 jours. En été (1/7 – 31/8) la location se fait par semaine, du samedi au samedi. En dehors de cette période le chalet est également à louer pour des séjours de quelques jours.
2. Caravanes et camping-cars « double-essieu » ne sont pas admis sur les emplacements. Pour des camping-cars nous avons mis à disposition une aire de stationnement endurci.
3. Après avoir installé votre caravane, vous devez enlever votre voiture de l'emplacement. Les parkings pour vos voitures sont proches des emplacements.
4. Choix de l'emplacement: si vous connaissez déjà le camping, vous pouvez mentionner votre emplacement préféré. Personnes à mobilité réduite: merci de nous informer, nous essaierons d'en tenir compte.
5. Les branchements électriques se font avec des disjoncteurs à broches. Un disjoncteur de votre ampérage choisi vous sera réservé. Si vous souhaitez changer d'ampérage au cours de votre séjour, ce sera possible selon la disponibilité d'autres disjoncteurs.
6. Les chiens doivent être tenus en laisse. Si une de nos prairies de moutons s'avère libre, votre chien pourra jouer dans celle-ci sous votre accompagnement.
7. A savoir: "Notre" sortie Autoroute (A39 no. 10) est équipée d'un guichet automatique. Le règlement se fait par carte bancaire ou en espèces. Le camping n'a pas de possibilités de paiement électronique. Vous paierez en espèces, par chèque ou par virement anticipé.

### **Conditions de réservation:**

8. Dès que nous recevrons votre bon de réservation, nous vous répondrons dans les meilleurs délais. Si votre demande ne peut pas être prise en compte, nous vous tiendrons aussitôt au courant et chercherons une solution. Sans réponse de notre part sous huitaine, veuillez nous recontacter : peut-être n'avons nous pas reçu votre message.
9. Pour toute réservation, il vous sera demandé 25% d'arrhes avec au minimum le montant d'une nuit. Dès leur réception, une attestation vous sera envoyée, confirmant votre réservation.
10. En cas d'annulation, ces arrhes nettes ne vous seront pas restituées. Nous vous conseillons vivement de prendre une assurance annulation. Dans certains cas (à juger par Camping TerreFerme), d'autres dates de séjour pourront vous être proposées.